

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2025 – Réponse au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade au lac pour tous »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 3 juillet 2025 à 19h30, en Salle 1 de la Maison de Commune. Elle était composée de :

Mesdames Sophie Blank Barbezat (PLR), présente
Aude Lerch (LV), présente
Myriam Michel (LV), présente
Maria Luceron (LCIVL), présente
Messieurs Lionel Kaufmann (PSDG), président, présent
Salvatore Noto (PLR), présent
Dan Ziehli (UDC), présent

La municipalité était représentée par :

- Mme Sandra Pasquier, syndique
- M. Maximilien Walter, chef de service de l'Urbanisme et des travaux publics

Après les salutations d'usage du président de la commission, la parole est donnée aux représentant-e-s de la Municipalité pour d'éventuels compléments au préavis déposé en réponse au postulat de Mme Blank Barbezat.

Compléments de la Municipalité

La Municipalité indique qu'elle reste dans l'attente de nouvelles de la commune de Montreux concernant l'étude de la mise en place d'un dispositif tel que demandé dans le postulat sur la plage du Pierrier à Clarens (voir préavis).

Réponses aux questions des commissaires

L'amélioration de l'accès au lac ne concerne pas que les personnes en situation de handicap, mais également les personnes âgées. La Municipalité a-t-elle entrepris ou entreprendra-t-elle des améliorations dans ce sens. A la suite de cette question, la postulante indique que son postulat allait également dans ce sens.

Nous venons de mettre des mains courantes au Bain des Dames. Ce type d'intervention est réalisée au cas par cas et notamment suite à des demandes d'utilisateur-trices. Par ailleurs, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour faire le tour de la commune et identifier les obstacles architecturaux pour les personnes à mobilité réduite. Un groupe est également chargé d'étudier plus spécifiquement des questions de mobilité des aînés.

Dans le rapport, l'étude a porté sur des installations «lourdes». Serait-il possible d'envisager des dispositifs d'entrée dans l'eau plus «éphémère» à l'instar des aménagements faits dans le cadre de Dolce Riviera (exemple à proximité de The Fork) ? Y a-t-il des raisons pour ne pas l'avoir envisagé dans le cadre de ce postulat ?

Ce type d'installation n'a pas été envisagé dans le cadre de la réponse au postulat. Avec ce type d'aménagement, le risque existe en cas de tempête et cela n'est ainsi pas forcément si simple. Nous sommes donc partis sur des éléments en dur.

Dans le cadre de votre étude, vous êtes-vous approchés de commune(s) ayant mis en place de tels dispositifs ?

Lausanne est la commune la plus proche ayant mis en place de tels dispositifs. Nous avons regardé le type d'installations mises en place et des fournisseurs sollicités.

Serait-il possible de solliciter un engagement intercommunal pour la réalisation de telles installations ?

Une mutualisation régionale aurait du sens en la matière. C'est le sens de notre démarche avec la commune de Montreux sans cependant leur dire quoi faire. De notre côté, la question n'est pas financière, mais technique en raison de la configuration de nos différents lieux.

Trois commentaires sont également faits par des commissaires en lien plus ou moins direct avec le postulat:

- 1.- L'accessibilité est aussi une question de mobilier urbain/lacustre adéquat. La rampe d'accès est un dispositif nécessaire, mais pas suffisant. Il s'agit aussi pour les personnes de disposer, par exemple, d'un siège pour se déchausser ou d'un espace pour se changer.
- 2.- Les escaliers de la Becque sont raides, voire dangereux, et mériteraient de s'en préoccuper.
- 3.- Les chiens laissés à eux-mêmes sont une préoccupation. C'est un danger pour tout le monde.

Concernant ce dernier commentaire, la Municipalité indique qu'à l'exception d'un endroit (sous le pont de Rive-Reine), c'est déjà interdit. La police de proximité est habilitée à intervenir et à verbaliser.

Au terme de la discussion, la parole est donnée à la postulante. Elle indique que l'idée n'était pas que toutes les plages soient accessibles à tout le monde, notamment au moyen de l'acquisition de chaises flottantes pour la baignade des personnes à mobilité réduite, mais qu'au moins un endroit le permette.

Discussion entre les commissaires

La commission prend acte que le rapport de la Municipalité répond aux principes d'un postulat. Elle note avec satisfaction les diverses démarches ponctuelles déjà entreprises, notamment à la suite de demandes d'utilisateur·trices des bords du lac.

Néanmoins, la commission aurait souhaité pouvoir disposer de la réponse de la commune de Montreux. Par ailleurs, elle invite la Municipalité à faire preuve d'imagination et d'inventivité à l'image des installations moins durables et saisonnières du type Dolce Riviera.

La commission demande ainsi à la municipalité de ne pas s'arrêter au préavis et de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité à la baignade tant sur notre commune qu'à la recherche de solutions régionales. Cela paraît d'autant plus important que l'accès au lac s'est étendu et démocratisé ces dernières années sauf pour les personnes à mobilité (plus) réduite. Cette situation conduit à un sentiment gênant d'exclusion.

Conclusions

Les membres de la commission vous recommandent à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 19/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade pour tous ».

Pour la commission, le Président-rapporteur,
Lyonel Kaufmann

La Tour-de-Peilz, le 7 juillet 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 19/2025

le 25 juin 2025

Réponse au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade au lac pour tous »

10.03.02-2505-Preavis-19-Postulat-Blank-Baignade-pour-tous.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat « Un accès à la baignade pour tous » renvoyé directement à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2023.

2. Préambule

Suite au dépôt du postulat, la Municipalité a analysé en détail les possibilités pour l'accueil d'un dispositif de type chaise flottante sur les rives communales bénéficiant d'un accès public, permettant aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se baigner dans le lac sans difficulté. Il s'est avéré qu'aucun site existant ne pouvait accueillir un tel dispositif

3. Constat

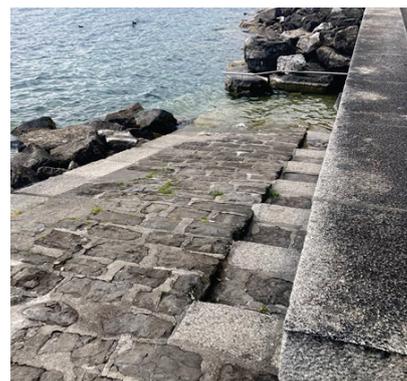
D'ouest en est, les rives communales accessibles au public sont de typologie variées. Chaque site d'accueil potentiel a été analysé en détail et le résultat de cette réflexion est présenté ci-après. Outre l'infrastructure d'accès à l'eau en elle-même (rampe en pente douce, notamment), il est à noter qu'il faudrait également prévoir un lieu permettant le passage d'une chaise « terrestre » à la chaise « aquatique » et un endroit adapté permettant de se changer.



Exemple de chaise flottante de type « Tiralo »

Quai Emile-Louis Roussy

La rive du quai Roussy est composée d'enrochements, avec plusieurs accès au lac sous forme d'échelle et une double-rampe de mise à l'eau. Ces rampes historiques se terminent toutefois abruptement et la mise à l'eau d'une chaise flottante n'est pas envisageable vu la configuration locale. Les seules possibilités seraient une modification lourde des enrochements ou la création d'une nouvelle infrastructure (rampe perpendiculaire à la rive), ce qui n'est pas souhaitable pour des raisons de proportionnalité de l'intervention.



Rampe historique du Quai E.-L. Roussy

Bain des Hommes

L'accès aux deux grèves du bain des Hommes, sis sur le côté externe de la digue de Château, ne peut se faire que via plusieurs marches. Il n'est là non plus pas envisageable de modifier la configuration des lieux pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. De telles interventions seraient très conséquentes et impliqueraient la création de diverses rampes (inclinaison maximale de 6 % selon les normes en vigueur¹) dont on voit mal comment elles pourraient être configurées.



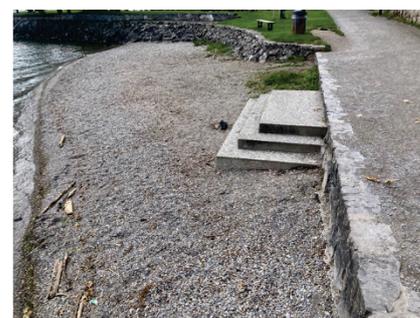
Bain des Hommes – configuration des accès au début de la digue du Château et à la première grève (à gauche de la photo)



Bain des Hommes – configuration des accès existants à la grève à l'extrémité de la digue du Château

Bain des Dames

La plage du bain des Dames présente une différence de niveau non-négligeable avec le chemin d'accès y menant. La création d'une rampe d'accès permettant de s'affranchir de ces marches est difficilement envisageable. La longueur de celle-ci serait conséquente et impliquerait le bétonnage d'une zone substantielle de l'actuelle grève de galets. Par ailleurs, même si le bain des Dames est ensuite constituée d'un large secteur où la profondeur est faible, la pente sous-lacustre devient rapidement abrupte et il faudrait à nouveau créer une rampe ou un aménagement conséquent pour permettre la mise à l'eau complète du dispositif proposé.

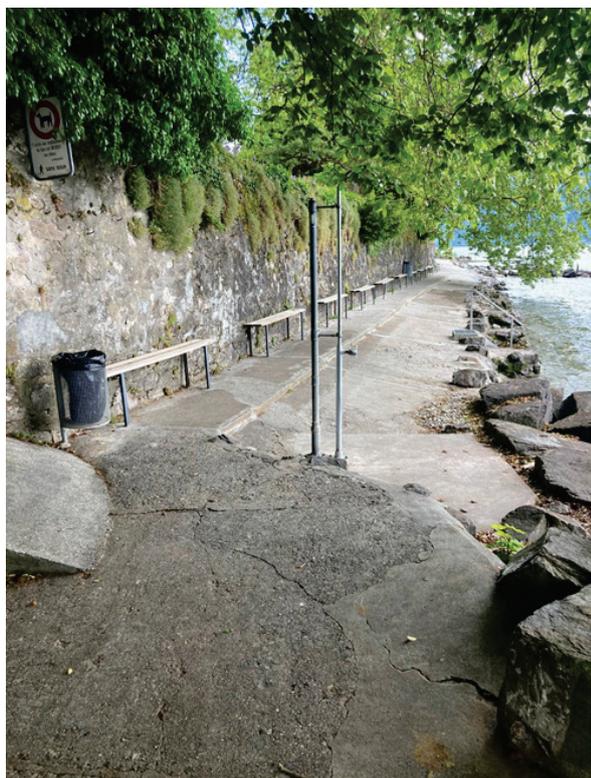


Bain des Dames – accès existant

¹ Norme SIA 500 « Architecture sans obstacles » et norme VSS 640 075 « Espace de circulation sans obstacles »

Bains de la Becque

Le site des bains de la Becque n'est que très difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. En venant du bain des Dames, le pont existant au-dessus du port privé de Rive-Reine est quasiment infranchissable vu la pente de ce dernier. Par ailleurs, depuis la route de Saint-Maurice, le cheminement existant est trop raide dans sa partie terminale. Finalement, et quand bien même une personne à mobilité réduite aurait réussi à s'affranchir de ces difficultés, le site des Bains de la Becque en lui-même n'est pas accessible en l'état : il faudrait ici aussi créer une nouvelle infrastructure lourde de type rampe sur la rive.



Bains de la Becque – situation à l'entrée de ceux-ci



Bains de la Becque – accès depuis la route de St-Maurice

Plage de la Maladaire

La plage de la Maladaire fait actuellement l'objet d'un projet de revitalisation et d'agrandissement de la zone en galets, en lien notamment avec le postulat déposé par Mme Maria Luceron (LCIVL). En l'état, l'accès à la plage pour une personne à mobilité réduite ne peut se faire que via le chemin d'accès le reliant à la route de St-Maurice, présentant une pente importante. Ensuite, le franchissement de plusieurs marches est nécessaire pour accéder à la plage de galets proprement dite, via un cheminement qui n'est pas suffisamment large pour une personne à mobilité réduite. Le site n'est donc là non plus pas adapté et ne pourrait l'être que par la mise en place d'une rampe bétonnée importante permettant de s'affranchir de la différence de niveau, aménagement à construire qui n'est pas, de l'avis de la Municipalité, adéquat à cet emplacement.



Plage de la Maladaire – configuration actuelle des accès à la grève

4. Position de la Municipalité

Sensible à la proposition de la postulante et malgré l'impossibilité de réaliser un tel projet de façon raisonnable et proportionnée sur le territoire communal, la Municipalité a émis l'hypothèse de la mise à disposition d'une telle infrastructure au niveau régional sur un site plus adapté. Elle a notamment proposé à son homologue de Montreux d'étudier la mise en place d'un tel fauteuil sur la plage du Pierrier à Clarens, facilement accessible en véhicule motorisé, sans marche, à proximité immédiate de notre Commune et qui présente une pente douce vers le lac, à priori compatible avec une telle installation. Au moment de la rédaction de ce préavis, la commune de Montreux n'avait pas encore donné suite à cette sollicitation.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite ici rappeler son engagement envers les aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite. Votre Conseil a récemment approuvé les travaux relatifs au renouvellement des installations de jeux du parc Fesquet à l'avenue de la Perrausaz (préavis municipal N° 38/2024). Les travaux sont en cours et le site offrira notamment deux jeux spécialement conçus pour les personnes à mobilité réduite. La Municipalité travaille également activement à la mise en conformité des arrêts de bus communaux selon la loi fédérale (LHand), en lien également avec le nouvel horaire VMCV 2026. Plusieurs arrêts ont notamment pu être mis en conformité aux chemins des Vignes et des Bulesse (préavis municipal N° 17/2024), et d'autres vont prochainement suivre. Finalement, la Municipalité prévoit de lancer une étude complète sur l'accessibilité des espaces publics et bâtiments propriété communale à l'aide d'un bureau spécialisé en la matière, afin d'identifier et, le cas échéant, d'apporter des mesures correctrices en faveur des personnes à mobilité réduite.

5. Personnel communal

Aucun impact n'est à relever sur le personnel communal.

6. Développement durable

6.1. Social

La Municipalité comprend et partage les objectifs du postulat et les bénéfices qu'une telle infrastructure pourrait amener aux personnes à mobilité réduite. Elle estime cependant que les rives communales ne permettent pas la mise en place d'une telle installation de façon raisonnable et proportionnée.

6.2. Economique

Aucun impact économique particulier n'est à relever.

6.3. Environnement

La création d'infrastructures lourdes de type rampe bétonnée pour créer un accès au lac compatible avec un système de type chaise flottante aurait un impact certain sur l'environnement des rives lacustres, milieu rare et fragile. Par ailleurs, les interventions sur la rive du lac étant fortement soumises aux contraintes légales, il n'est pas certain que les services compétents de l'Etat approuveraient de tels travaux.



7. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 19/2025,
- vu le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade pour tous ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

The seal of the Municipality of La Tour-de-Peilz is circular. It features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ'.

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat « Un accès à la baignade au lac pour tous »

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité le 2 juin 2025



Postulat : « Un accès à la baignade au lac pour tous »

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et Chers collègues,

Depuis quelques années, et grâce à l'aménagement d'espaces et d'accès au lac de plus en plus nombreux, nous avons la chance dans notre commune de la Tour-de-Peilz de profiter de lieux de détente et de baignade très agréables et en particulier lors de ces étés caniculaires.

Face aux températures élevées, l'accès à des solutions de rafraîchissement devient essentiel pour chacun(e) et ceci indépendamment de ses capacités physiques.

Malheureusement, ces accès ne sont pas encore facilités pour des personnes à mobilité réduite.

En 2016 déjà, la commune d'Hermance a fait l'acquisition de chaises flottantes pour la baignade des personnes à mobilité réduite. Cette chaise aquatique tout terrain de trois roues permet à la personne accompagnante d'emmener sans difficulté au lac la personne à mobilité réduite pour la baignade. Vous trouverez des informations complémentaires sur le lien suivant : <https://www.info-handicap.ch/images/Tiralo.pdf>

Mon postulat s'articule autour de plusieurs éléments clés pour garantir un accès équitable et confortable au lac pour chacun(e).

1. Acquisition d'une chaise flottante « trois roues » spécialement conçue pour les personnes à mobilité réduite pour l'été 2024 ;
2. Lieu à définir pour la mise disposition de la chaise flottante et l'accès au lac (Quai Roussy, autre ?)
3. Mise à disposition d'une cabine équipée de dispositifs pour faciliter le changement et le stockage sécurisé du fauteuil roulant ;
4. Décider du mode de prêt (mise à disposition gratuite, clé pour cabine de stockage, caution...) par exemple en convenant d'un partenariat avec les stands sur le quai Roussy si cet endroit était retenu.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mon postulat et pour sa prise en considération. Je demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude.

Sophie Blank Barbezat - Conseillère communale PLR



La Tour de Peilz, le 29 août 2023